

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ΕοΧΛ:Λο ΕοЖЖοςΟξ† ΕοΓοΧΛο† ΕοΥ%ΟΗο†
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
οΥΠΞΗ | %ο%ΠΓ%Λ %||ξΧ Λ %!οΛξ %οοο!ο



مركز البحث في تكنولوجيات التغذية الريفية
OULLOUCHEZ EL BOUAGHI
CENTRE DE RECHERCHE EN TECHNOLOGIES
AGRO-ALIMENTAIRES



CONVENTION DE COOPERATION

ENTRE

**L'UNIVERSITE LARBI BEN M'HIDI
D'OUM EL BOUAGHI**

ET

**LE CENTRE DE RECHERCHE EN TECHNOLOGIES
AGRO-ALIMENTAIRES
(CRATAA)**

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'UNIVERSITÉ LARBI BEN M'HIDI D'OUM EL BOUAGHI,

Sise BP358 Oum El Bouaghi, 04000, Route de Constantine, représentée par son Recteur, Monsieur Pr. **Zohir DIBI**

D'une part,

ET

Le CENTRE DE RECHERCHE EN TECHNOLOGIES AGRO-ALIMENTAIRES (CRTAA),

Sis au Pôle universitaire Targa Ouzemmour Bejaia 06000, ALGERIE, représenté par son Directeur, Monsieur Pr. **Khodir MADANI**

D'autre part,

Ci-après dénommés les parties,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit:



Préambule

- Étant donné la volonté de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi de s'ouvrir davantage à son milieu socio-économique,
- Étant donné la volonté du Centre de Recherche en Technologies Agro-alimentaires, de coopérer avec l'université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi,
- Étant donné les échanges d'idées et les volontés réciproques exprimées par les deux parties pour des échanges et de partenariat,
- Étant donné les capacités et les potentialités de formation et de recherche scientifique disponibles au sein de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi.
- Étant donné les capacités et les potentialités de stage et de visites offertes par les unités du Centre de Recherche en Technologies Agro-alimentaires,
- Étant donné les volontés et orientations des diverses autorités pour impliquer davantage les Universités et autres organismes de recherche dans le développement économique durable du pays,

Les responsables de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi et ceux du Centre de Recherche en Technologies Agro-Alimentaires ont convenu et conclu cette convention de coopération.

Les parties conviennent à mettre en œuvre une dynamique de coopération visant ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les domaines et conditions de coopération et d'échange entre l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi et Le Centre de Recherche en Technologies Agro-alimentaires

Article 2 – Engagement

Les deux (02) parties, chacune dans son domaine de compétence, s'accordent à déployer tous les moyens dont elles disposent pour la réussite des objectifs de cette convention.

Article 03 – Domaines d'échange et de coopération

Les domaines d'échange et de coopération, exprimés dans cette convention, ne sont pas exhaustifs et peuvent s'élargir à d'autres actions en fonction de l'état d'avancement de la coopération et si le besoin s'en fait ressentir.



Article 4 – Obligations de l'Université

- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi s'engage à répondre favorablement à toute demande de recyclage du personnel de Centre de Recherche en Technologies Agro-Alimentaires.
- L'Université s'engage aussi à mettre en place une formation Post Graduée Spécialisée si le Centre de Recherche en Technologies Agro-Alimentaires exprime le besoin.
- Les contenus et modalités de formation seront définis d'un commun accord.
- Durant son séjour, à l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi, le personnel du Centre de Recherche en Technologies Agro-Alimentaires est soumis à la discipline et au règlement intérieur et notamment en ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité et éventuellement en matière de secret professionnel.

Article 5 – Obligations du Centre

- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, le Centre de Recherche en Technologies Agro-Alimentaires s'engage à répondre favorablement à toute demande de visite de divisions de recherche ou de stations expérimentales, exprimée par l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi.
- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, le Centre de Recherche en Technologies Agro-Alimentaires s'engage à répondre favorablement à toute demande de stage au sein de ses divisions de recherche, émanant de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi.
- Durant les visites ou les stages, l'étudiant de l'Université Larbi Ben M'Hidi d'Oum El Bouaghi est soumis à la discipline et au règlement intérieur du Centre de Recherche en Technologies Agro-Alimentaires, notamment en ce qui concerne le secret professionnel.

Article 6 – Modification

Toute modification de la présente convention est soumise à un accord mutuel entre les deux parties. La demande de modification est exprimée par écrit, appuyée par un exposé des motifs, par la partie requérante.

Toute modification acceptée par les deux parties fera l'objet d'un avenant conclu dans les mêmes conditions de forme que la présente, et sera considérée partie intégrante de ladite convention.



Article 7 – Résiliation

Les deux parties se réservent le droit de résilier la présente convention à tout moment, moyennant un préavis d'un (01) mois adressé par écrit.

Article 8 – Contestations Loi Applicable

Tous les litiges et contestations pouvant survenir entre les deux parties quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention seront réglés à l'amiable.

Article 9 – Devoir de réserve et confidentialité

Chaque partie, en ce qui la concerne, est soumise au devoir de réserve concernant toute information à laquelle elle aurait pu accéder lors de la réalisation de cette convention.

Article 10 – Entrée en vigueur

La présente convention entrera en vigueur et produira tous ses effets à compter de sa date de signature par les deux parties qui déclarent avoir pris connaissance du contenu de la convention.

Cette convention est établie en quatre (04) exemplaires originaux paraphés, deux (02) copies pour chaque partie.

Fait à Oum El Bouaghi le 30/10/2023

Pour l'Université d'Oum El Bouaghi
Le Recteur



Pour le Centre de Recherche en Technologies
Agro-Alimentaires (CRTAA)

